NATIONS UNIES **E**

Conseil Économique et Social

Distr.
GÉNÉRALE

MP.WAT/WG.1/1999/2
1er novembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS INTERNATIONAUX

Groupe de travail sur la gestion de l'eau

RAPPORT DE LA DEUXIÈME RÉUNION

Introduction

1. Le Groupe de travail sur la gestion de l'eau a tenu sa deuxième réunion à Bonn, en Allemagne, le 15 septembre 1999, à l'invitation du Gouvernement allemand.

2. Des délégations des pays ci—après y ont participé : Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie—Herzégovine, Croatie, Espagne, Estonie, ex—République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Lituanie, Ouzbékistan, Pays—Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

3. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) était aussi représentée.

4. Les secrétariats des Commissions ci—après étaient représentés : Commission internationale pour la protection de l'Elbe, Commission internationale pour la protection de la Meuse contre la pollution, Commission internationale pour la protection du Rhin contre la pollution et Commission internationale pour la protection de l'Escaut contre la pollution.

5. Des représentants des organisations non gouvernementales ci—après étaient présents : Conseil international du droit de l'environnement (CIDE) et Fonds mondial pour la nature (WWF, Auen Institute, Allemagne).

6. La réunion a eu lieu à l'occasion de l'atelier qui s'était tenu au même endroit les 13 et 14 septembre 1999, (MP.WAT/WG.1/1999/4) et qui avait pour thème "Surmonter les différends en parvenant à un consensus : le rôle des commissions binationales et multinationales sur les eaux transfrontières".

7. Le Président du Groupe de travail, M. B. WARNAT (Allemagne), a ouvert la réunion. Il s'est adressé aux participants au nom du pays hôte.

I. PROCÉDURES

8. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour publié sous la cote MP.WAT/WG.1/1999/1, étant entendu que le Bureau serait élu à la fin de la réunion.

9. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur les travaux de sa première réunion (MP.WAT/WG.1/1998/2).

10. À l'issue de la réunion, le Groupe de travail a élu son nouveau président, M. M. MATUSKA (Slovaquie) et a reconduit dans ses fonctions de vice—président M. G. HOLLO (Hongrie) qui n'avait pas pu assister à la réunion.

11. À sa séance de clôture, le Groupe de travail a exprimé ses remerciements à M. B. WARNAT pour la manière dont il avait dirigé les débats et pour sa contribution à l'organisation de deux Ateliers, l'un sur l'eau et les accidents industriels (Berlin, 7—9 mai 1998) et l'autre sur les organes communs (Bonn, 13-14 septembre 1999), ainsi qu'aux préparatifs des Séminaires sur l'eau et les accidents industriels (Hambourg, Allemagne, 4—6 octobre 1999) et sur la prévention des inondations et la protection contre ce phénomène (Berlin, 7—8 octobre 1999).

II. PARTENARIAT ET COOPÉRATION

A. Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux : coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

12. Le Groupe de travail a pris note des résultats de la troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Londres, 16—18 juin 1999), notamment en ce qui concerne l'adoption, la signature et l'application à titre provisoire du Protocole.

13. Le Groupe de travail s'est félicité des nombreuses initiatives prises par les pays, la CEE, le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (EURO—OMS) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue d'appliquer les dispositions du Protocole. Il a invité les pays à contribuer à l'amélioration de la formulation des propositions de projet afin de faciliter l'accès aux sources de financement, conformément à l'alinéa b) de l'article 14 du Protocole.

14. Le Groupe de travail a chargé l'actuelle équipe spéciale sur l'eau et la santé de contribuer à la préparation de la première Réunion des Signataires, provisoirement prévue à Budapest en octobre 2000, et d'entreprendre toute

autre activité propre à permettre d'atteindre l'objectif du Protocole. Il a invité les secrétariats de la CEE et de l'EURO–OMS à rédiger, en consultation avec le Président de l'équipe spéciale, un nouveau mandat pour cette équipe pour la période 2000–2003, et de faire des propositions sur la composition de l'équipe qui seraient soumises à la deuxième Réunion des Parties (La Haye, Pays–Bas, 23–25 mars 2000) pour examen et adoption.

15. Le Groupe de travail a chargé l'équipe spéciale de diriger, conjointement avec les pays hôtes, les préparatifs et le suivi des deux réunions suivantes :

a) Le séminaire sur la gestion durable de l'eau et la santé qui devait se tenir au cours du quatrième Congrès international et de l'Exposition ECWATECH–2000 (Moscou, 30 mai–2 juin 2000), ainsi qu'il avait été recommandé à la Conférence de Londres. Le séminaire porterait notamment sur des thèmes comme la gestion de l'eau en milieu urbain, la gestion de l'eau en milieu rural, la protection du consommateur et la stratégie de prévention des risques;

b) Un atelier sur l'eau et la santé dans les zones urbaines et rurales (titre provisoire) organisé avec l'appui de la ville de Bonn où il devrait en principe se tenir à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars 2000.

B. Prévention des dégâts des eaux : activités de l'équipe spéciale sur la prévention des inondations

16. Le Groupe de travail a pris note de l'état d'avancement des préparatifs du Séminaire commun CEE–IDNDR–OMM–OMS sur la prévention des inondations et la protection contre ce phénomène (Berlin, 7 et 8 octobre 1999) effectués par l'équipe spéciale sur la prévention des inondations, sous la direction de l'Allemagne.

17. Il a pris note, en outre, de l'élaboration par l'équipe spéciale d'un projet de directives sur la prévention des inondations et la protection contre ce phénomène et il a invité les pays à envisager de prêter leur concours, notamment aux organes communs, en vue l'application de ces directives par le biais de stages de formation ou d'ateliers.

C. Eau et accidents industriels : activités menées conjointement avec la Réunion des Signataires de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels

18. Le Groupe de travail a pris note de l'état d'avancement des préparatifs du Séminaire commun sur la prévention des accidents chimiques et la limitation de leurs effets sur les eaux transfrontières (Hambourg, 4–6 octobre 1999), effectués par le groupe spécial d'experts qui avait été constitué conjointement par la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et la Réunion des Signataires de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, sous la direction de l'Allemagne.

19. Le Groupe de travail a noté qu'au moins trois thèmes seraient étudiés plus avant conjointement avec la Réunion des Signataires de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels. Ces trois thèmes, dont l'étude permettrait d'aller de l'avant dans les préparatifs du Séminaire, étaient les suivants : techniques et méthodes de prévention des accidents, systèmes d'alerte, et détermination des activités dangereuses réalisées dans les bassins hydrographiques transfrontières.

D. Participation du public à la gestion de l'eau : coopération avec la Réunion des Signataires de la Convention d'Aarhus de 1998 et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

20. Le Groupe de travail a pris note des résultats de la première Réunion des Signataires de la Convention de 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Chisinau, 19-21 avril 1999) qui présentaient un intérêt pour la gestion de l'eau. Il a invité les Signataires de cette Convention à examiner, selon qu'il conviendrait, la question de l'assurance de la qualité des données sur l'environnement auxquelles le public aurait accès.

21. Le Groupe de travail s'est félicité de l'action menée et des progrès réalisés dans le cadre de l'activité commune CEE–PNUE, placée sous la direction des Pays–Bas, concernant la participation du public à la gestion de l'eau et au contrôle de l'application de la Convention. Il a recommandé de poursuivre les travaux sur ces deux questions et a demandé au groupe spécial chargé de déterminer les priorités pour 2000-2003 (voir chapitre III.B) d'insérer des éléments de programme provisoires sur ces questions dans le projet de nouveau plan de travail destiné à être soumis à l'examen des Parties à leur deuxième réunion.

E. Protection des eaux souterraines transfrontières : projet de directives sur la surveillance et l'évaluation, et exécution de projets pilotes

22. Le Groupe de travail s'est félicité du travail approfondi effectué par l'équipe spéciale sur la surveillance et l'évaluation, dont les Pays–Bas étaient le chef de file, et par son groupe restreint sur les eaux souterraines pour élaborer des directives sur la surveillance et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières, complétées par des rapports de base sur les sujets suivants : inventaire des activités de surveillance et d'évaluation, utilisation d'indicateurs, applications types, et état actuel de la situation en matière de surveillance et d'évaluation des eaux souterraines transfrontières. Il s'est également déclaré satisfait des préparatifs effectués en vue d'une application rapide de ces directives dans le cadre de divers projets pilotes.

23. Le Groupe de travail a pris note des progrès réalisés en ce qui concerne l'établissement d'une version révisée des Directives de 1996 sur la surveillance et l'évaluation de la qualité de l'eau des cours d'eau transfrontières, qui ferait une place aussi bien aux aspects quantitatifs qu'aux aspects qualitatifs et aborderait certains points essentiels relatifs aux éventuels effets nuisibles de la surveillance et l'évaluation sur la sécurité et la santé.

24. Le Groupe de travail a indiqué que les directives révisées seraient examinées par l'équipe spéciale à sa réunion suivante (Bled, Slovénie 4-9 novembre 1999) avant d'être soumises aux Parties pour examen et adoption à leur deuxième réunion. Toute observation ou proposition concernant des adjonctions à ce projet de directives devrait être communiquée aux membres de l'équipe spéciale ou envoyée au secrétariat avant le 1er novembre 1999.

25. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction de l'information donnée par le représentant des Pays—Bas, à savoir que son Gouvernement envisageait de créer un centre de coordination sur la surveillance et l'évaluation dans le cadre de l'Institut néerlandais sur la gestion des eaux intérieures et le traitement des eaux usées (RIZA) comme les délégations de la Fédération de Russie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République de Moldova et de la Slovaquie l'avaient expressément demandé à la première réunion (MP.WAT/WG.1/1998/2, par. 27. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt l'offre des Pays—Bas de fournir les ressources humaines et financières nécessaires au fonctionnement de ce centre, et a fait observer que dans l'intervalle, le Bureau avait examiné le projet de mandat pour ce centre. Ce projet serait soumis aux Parties pour adoption à leur deuxième réunion.

F. Coopération avec le Comité des politiques de l'environnement de la CEE

26. Le Groupe de travail a pris note des diverses activités ayant trait à l'eau qui étaient réalisées sous les auspices du Comité des politiques de l'environnement de la CEE et que celui—ci examinerait à sa réunion du 21 au 24 septembre 1999 (ECE/CEP/69). Le Groupe de travail a décidé de tenir compte de cette information lorsqu'il examinerait les activités à entreprendre en priorité dans le cadre du futur programme de travail qui serait mis en oeuvre au titre de la Convention (voir chapitre III.B).

III. POLITIQUES ET STRATÉGIES

A. Coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine des eaux transfrontières : le rôle des organes communs

27. Le Groupe de travail a pris note d'un document d'information du secrétariat sur les activités des organes communs, élaboré sur la base des réponses des délégations à un questionnaire qu'il avait mis au point à sa première réunion. Le Groupe de travail a pris les dispositions ci—après en vue de permettre au secrétariat d'établir un projet de bilan de ce qui a été fait en application des dispositions de la Convention sur la coopération bilatérale et multilatérale pour examen à la deuxième réunion des Parties :

a) Les Parties à la Convention qui n'avaient pas encore retourné le questionnaire devraient le faire le 1er novembre 1999 au plus tard;

b) Les États non parties à la Convention qui n'avaient pas retourné le questionnaire ont été invités à le faire le 1er novembre 1999 au plus tard;

c) Le secrétariat se mettrait en rapport, avant la fin de 1999, avec les États parties et non parties qui avaient répondu de façon incomplète au questionnaire afin d'obtenir des précisions et/ou des renseignements supplémentaires.

28. Le Groupe de travail a examiné les résultats des deux ateliers [1] [2] organisés en 1999 et a :

a) Exprimé ses remerciements aux pays hôtes, l'Allemagne et la Fédération de Russie, pour avoir préparé efficacement ces ateliers et en avoir assuré le bon déroulement;

b) Souscrit aux conclusions et recommandations des deux ateliers;

c) Demandé au Groupe spécial chargé de déterminer les priorités pour 2000–2003, dont les Pays–Bas étaient le chef de file, de tenir compte, selon qu'il conviendrait, des recommandations sur l'action à mener dans l'avenir lorsqu'ils rédigeraient les propositions concernant le nouveau plan de travail et la déclaration des Parties à leur seconde réunion;

d) Pris note des résultats de l'étude du PNUE consacrée aux méthodes de règlement des différends (document UNEP/GC.20/INF/16) et décidé de la garder à l'esprit durant le débat d'orientation sur la coopération dans le cadre d'autres conventions relatives à l'environnement qu'il était prévu d'organiser au cours de la seconde réunion des Parties.

B. Orientation au–delà de l'an 2000 : activités prioritaires

29. Le Groupe de travail a pris note des propositions présentées par écrit ou oralement par des pays ainsi que par les présidents des équipes spéciales sur les questions qui pourraient être dans un projet de document directif sur les activités à entreprendre en priorité entre 2000 et 2003 et le projet de plan de travail pour cette période.

30. Le Groupe de travail a indiqué qu'il faudrait notamment s'attacher en priorité à :

a) Définir des orientations et organiser des activités de formation à l'intention des organes communs et des gouvernements sur la participation du public à la gestion de l'eau, à l'évaluation de l'impact sur l'environnement, et sur d'autres questions intersectorielles visées dans la Convention, y compris la coopération avec des organes communs sur les mers régionales;

b) Mettre au point des cadres stratégiques pour l'application de la Convention, de son Protocole, ainsi que des directives et autres instruments à caractère non contraignant adoptés dans le cadre de la Convention; et fournir des avis sur les questions juridiques et administratives qui se posaient à cet égard;

c) Mettre en oeuvre l'approche écosystémique de la gestion de l'eau à la lumière des recommandations contenues dans la proposition relative à une directive du Conseil établissant un cadre pour l'action de la Communauté européenne dans les domaines de la politique de l'eau, de la gestion des besoins en eau, de la distribution de l'eau et du partage des eaux entre les pays riverains; et aborder sous des angles précis la gestion des eaux souterraines;

d) Traiter les questions relatives à la surveillance, à l'évaluation et à la gestion de la qualité des laboratoires;

e) Entreprendre une action commune et concertée comme prévu dans le Protocole sur l'eau et la santé.

31. Le Groupe de travail a invité le Groupe spécial chargé de déterminer les priorités pour 2000—2003, dirigé par les Pays—Bas, d'inclure ces propositions, selon qu'il conviendrait, dans le projet de nouveau plan de travail. Il a prié les pays de contribuer à la réalisation de ces tâches, en assumant par exemple les fonctions de chef de file d'une équipe spéciale ou d'un groupe spécial d'experts, ou en organisant des ateliers et des stages de formation.

32. Faisant référence à la décision prise par les Parties à leur première réunion de passer en revue les activités du Groupe de travail à leur deuxième réunion (ECE/MP.WAT/2, par. 32 d) et annexe V), celui—ci a pris note avec satisfaction des observations formulées par la délégation hongroise concernant le rôle qu'il jouait dans la supervision de la mise en oeuvre de la Convention entre les réunions des Parties et le lancement d'un grand nombre de nouveaux projets dans le cadre du plan de travail. En outre, comme l'avait proposé la Hongrie, le Groupe de travail accorderait une attention toute particulière aux questions intersectorielles relatives à la gestion de l'eau (y compris le point de vue de la santé), telles que le respect de la Convention, la participation du public et la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales pertinentes. Le Groupe de travail se chargerait d'organiser et de tenir des débats d'orientation sur ces questions et sur toute autre sujet énoncé dans le nouveau plan de travail conformément à la Convention.

IV. PLAN DE TRAVAIL

33. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les informations communiquées par la délégation estonienne sur les préparatifs de l'atelier sur la gestion et le développement durable dans les bassins lacustres internationaux (Tartu, Estonie, 15-17 décembre 1999), et s'est félicité du concours apporté par l'ONG "Lake Peipsi project" à l'élaboration d'un programme opérationnel sur les lacs.

34. Le Groupe de travail a pris note du fait que le secrétariat avait mobilisé des fonds afin de pouvoir commencer à exécuter l'élément de programme concernant les meilleures pratiques agricoles (élément de programme 4.2).

V. CLÔTURE DE LA RÉUNION

35. Le Président sortant, M. B. WARNAT, a prononcé la clôture de la réunion.

Notes

1.L'Atelier portant sur l'échange de données d'expérience acquises dans le cadre de l'application de la Convention, organisé à l'occasion du Congrès international et de la Foire—exposition 99 sur les grands fleuves à Nijni Novgorod, Fédération de Russie, du 25 au 28 mai 1999 (MP.WAT/WG.1/1999/3).

2.L'Atelier sur le thème "Surmonter les différends en parvenant à un consensus : le rôle des commissions binationales et multinationales sur les eaux transfrontières", organisé à Bonn les 13 et 14 septembre 1999. Un rapport sur cet atelier serait publié sous la cote MP.WAT/WG.1/1999/4.